

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023

Lieu : Salle du Canoë Kayak de Fontanes

Heure de début : 18h45

Heure de fin : 22h10

Participants :

- **Membres présents** : ALLEON Jérémie – DE ANGELIS Frédéric – DE CASTRO Fernand – DUCLAUT Didier – FOMBONNE Johann – GALDEMAS Christophe – MEYRAND Mickaël – ROLETTI Emmanuel – SASTRE Jérémie – ZOUAOUI Sofiane – CHAZOT Gabin – MARGIRIER Cyrille – PARIS Jonathan – PERRIER Bruno – PEZZOTTA Christian.
- **Membres excusés** : GUILLERMET Joann – LEFEVRE Christian – PACHOT Patrick.
- **Membres absents** : MOREL Didier – BAILE Julien.



ORDRE DU JOUR

- **1. Validation compte-rendu du Conseil d'Administration du 22.05.2023 ;**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 22 Mai 2023 a été approuvé.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- **2. Vote pour cooptation de Gabin CHAZOT ;**

La demande de cooptation de Gabin CHAZOT a été approuvée par le Conseil d'Administration.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- **3. Point financier et vente de cartes de pêche 2023 ;**

En l'absence de Patrick, c'est Frédéric qui se chargera de présenter le point financier (envoyé au préalable par Patrick). Frédéric commencera par détailler les statistiques des ventes de carte de pêche au 07/08/2023 (voir pièce jointe N°1). On peut remarquer une forte baisse dans les effectifs des cartes annuelles personnes majeures avec en contre-partie une augmentation dans les ventes de cartes personnes mineures, hebdomadaires et journalières. Au global, nous sommes à -7,5 % par rapport à l'année dernière ce qui cote budget correspond au budget prévisionnel établi en début d'année. Pour rappel, nous possédons un « matelas » suffisant nous permettant d'engager encore des dépenses.

Frédéric a ensuite présenté les statistiques des ventes du Lac de Vert (voir pièce jointe N°2). C'est bien plus inquiétant puisque nous subissons une grosse baisse dans les ventes des timbres du lac entraînant ainsi un déficit de -3 426€ tenant compte des gros déversements de poissons blancs effectués en début d'année. Même si celui-ci est à pondérer légèrement avec des cartes de pêche vendues grâce à lui, la situation est très préoccupante pour la gestion du lac de Vert.

- **4. Point sécheresse ;**

Nous avons encore subi cet été une importante sécheresse avec notamment un impact très fort sur la Cance amont avec des zones en assecs plus importantes que 2022 et des débits très faibles sur l'ensemble du linéaire (- de 4l/s).

Frédéric a effectué des points réguliers avec la DDT pour une prise en compte de la situation dans l'ACS (arrêté cadre sécheresse). La station de référence sur la Cance aval n'est pas du tout adaptée pour anticiper les assecs sur la Cance Amont. Une modification de ce point est impérative pour le futur.

Frédéric a ainsi présenté quelques photos (voir pièce jointe N°3) des assecs et des difficultés subis par nos cours d'eau au cours de l'été.

Nous avons été contraints de procéder à un recadrage concernant la communication qui a été effectué sur les réseaux sociaux, notamment concernant le maintien des seuils.

Des mesures assez fortes ont été proposées par le Conseil d'Administration pour espérer pouvoir retrouver une population piscicole sur la Haute Cance classée en gestion patrimoniale (donc sans déversements). La possibilité d'interdire la conservation des poissons sur toute la Haute Cance est une option forte qui doit être envisagée afin de laisser les poissons ayant pu se maintenir dans les réservoirs biologiques de la Haute



Cance regagner naturellement des secteurs plus à l'aval et favoriser la reproduction. Une période de deux à trois ans serait souhaitable.

- **5. Lac de Vert : point sur la situation. Proposition d'évolution tarifaire du bureau ;**

Avec un budget global sur le lac de Vert de -3 400€, et des conditions hydrologiques nous obligeant à fermer la pêche sur le plan d'eau (cette année au 28 Aout 2023), la situation du lac de Vert est préoccupante et non tenable.

Une réunion est à prévoir avec l'ASA du Lac de Vert. La gratuité des baux de pêche du Lac sera abordée ou nous serons contraints d'abandonner la gestion du lac.

Le plan d'eau est un gouffre financier et, dans le cas où nous garderons la gestion piscicole du lac, une évolution sur le prix des timbres sera envisagée avec un timbre unique pour les adultes (carte personne majeure Ardèche peu importe l'AAPPMA) à 28€ et le timbre pour les personnes mineures (carte personne mineure et carte découverte) à 15€. Bien entendu, la gestion halieutique sera également adaptée notamment au niveau des déversements.

Emmanuel ROLETTI fait remonter au Conseil d'Administration l'avis de Sylvain SOUVIGNET (Garde pêche particulier de l'association) qui pense que c'est une mauvaise idée de supprimer la différenciation du prix des timbres suivant l'AAPPMA car elle risque d'entraîner une diminution de l'achat de cartes de pêche à la Gaule Annonéenne qui assure seule la gestion de ce lac.

Enfin, Jérémie ALLEON propose de laisser les baux à la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche afin de faire comme pour la gestion du lac des Meinettes.

- **6. Nouveau site internet Gaule Annonéenne ;**

À la suite de l'arrêt d'activité du prestataire qui gérait notre site, M. Julien CHAMBON de la société Pictiweb a été choisi suite à une consultation afin de mettre en place le nouveau site internet de la Gaule Annonéenne. Le souhait du bureau était d'avoir un site plus facilement gérable avec la possibilité d'avoir la main sur toutes les pages du site et de pouvoir ainsi le mettre à jour et le faire évoluer à notre guise.

Didier Duclaut a piloté ce dossier et le nouveau site est opérationnel. Il a été mis en ligne le 07/09/2023 (<https://www.annonay-peche.com/>). Il reste quelques mises à jour et bugs à corriger par la suite.

Il est rappelé également que l'ancienne adresse mail de l'association (gaule.annonenne@wanadoo.fr) ne sera plus consultée et sera prochainement supprimée de même que le numéro de téléphone fixe : 04 75 67 65 70. La nouvelle adresse mail à retenir et à communiquer est **gaule.annonenne@gmail.com**.

Un grand merci à Didier DUCLAUT pour son implication sur ce site internet.

- **7. Troc pêche du 02.12.2023 ;**

Le troc pêche est programmé pour le samedi 02 décembre 2023 à la Salle Grasset à Andance.

La commission « troc pêche » s'est réunie le 26 Juin afin d'anticiper au mieux cette deuxième édition. La salle Grasset à Andance a été préférée par rapport au gymnase (problème de revêtement au sol) et a été réservée (Frédéric signera la convention prochainement). La salle dispose d'environ 100 mètres linéaires de table pour pouvoir accueillir les « troqueurs ».



L'inscription se fera cette par la plateforme HelloAsso permettant ainsi une réservation en ligne (Jérémié SASTRE s'occupera de créer le formulaire pour les inscriptions). Fernand fera parvenir à Didier DUCLAUT la liste des professionnels ayant participé à l'édition de l'an passé afin de les contacter.

Au niveau de l'organisation de la journée, l'idée du repas de midi a été abandonnée. L'idée d'un repas sous forme de snack a été privilégié (sandwich, hot dog, frites...). Suite à la réussite de l'an passé, la tombola sera renouvelée.

D'un point de vue de la communication, nous repartirons sur des publications Facebook boostées quelques semaines avant la manifestation. Jérémié SASTRE S'occupera de mettre à jour l'affiche de l'an passé. Une communication simple par push mail et sur Facebook sera effectuée très prochainement.

Frédéric se chargera des démarches pour la licence de la buvette.

Enfin, un appel à bénévoles sera de nouveau effectué afin d'être le plus nombreux possible pour la réussite de cette journée. Nous aurons d'ailleurs besoin de quelques bénévoles la veille pour la mise en place de la salle.

- **8. Futurs APN prévus pour 2023 : 16/09 et le 23/09 (bateau) ;**

Il reste encore deux dates pour notre APN pêche des carnassiers. Une première date est programmée le samedi 16 Septembre sur Serrières avec au programme float tube ou bateau. Enfin l'APN se clôturera la veille du Challenge float tube de Serrières le 23 Septembre par une séance en bateau.

Jérémié SASTRE doit contacter Philippe CROUZET, le guide de pêche en charge de l'APN pour voir les modalités d'organisation de ces deux dernières séances.

- **9. Challenge float tube du 24.09.2023 à Serrières ;**

Pour cette année encore, le challenge float tube va atterrir sur les bords du Rhône à Serrières le 24 Septembre 2023.

Toutes les autorisations ont été confirmées (la mairie de Serrières il y a quelques jours). Il ne reste plus qu'à avoir la Réserve Naturelle de l'Ile de la Platière.

Notre local étant rendu inaccessible par des travaux, la mairie de Serrières nous autorise à pouvoir occuper la plateforme béton se situant plus en amont et elle nous mettra à disposition l'électricité.

Pour les inscriptions, Jérémié ALLEON a reçu 8 inscriptions papier. Le reste des inscriptions s'est fait par la plateforme HelloAsso (19 inscriptions) portant ainsi au total de 27 inscrits à ce jour. Une publication boostée sur Facebook sera lancée afin combler les places restantes (maximum 50 inscrits).

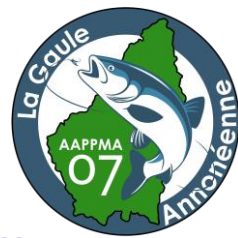
Un appel à bénévoles sera également effectuée afin d'avoir du monde pour la préparation (transport du matériel de Fontanes à Serrières) ainsi que lors du déroulement de la manifestation (commissaires, repas,...).

- **10. Devenir du challenge float tube ;**

Le Conseil d'Administration de l'association se pose la question du maintien du partenariat avec Fishing Fever.

En effet, cette manche s'inscrit dans un Challenge Interdépartemental (avec plusieurs manches) organisé par Philippe CROUZET (Fishing Fever). Nous reversons 10€ par inscription pour permettre à la fin des différentes manches de récompenser le podium vainqueur. Or, depuis quelques années, le Challenge Interdépartemental s'essouffle et la question du maintien du partenariat se pose.

Une réunion avec Philippe CROUZET sera très prochainement organisée pour évoquer le Challenge float tube ainsi que le fonctionnement de nos APN.



- **11. Projet fédéral de simplification réglementaire : Statut unique des parcours no-kill « truite », passage de certains lacs en 2^{de} catégorie piscicole – Echanges et positionnement de la Gaule Annonéenne ;**

La Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche à demander à ses AAPPMA de réfléchir à plusieurs évolutions réglementaires dans le but d'une simplification de la réglementation pêche.

Pour ce qui est de la conservation des « parcours No Kill », le Conseil d'Administration de l'association s'est placé favorablement à leur maintien avec toutefois la demande de passage en « No Kill toutes pêches », permettant ainsi à un plus grand nombre de pêcheurs de pouvoir pratiquer ces parcours.

En ce qui concerne l'évolution des lacs classés en première catégorie, tels que le lac des Meinettes, le Conseil d'Administration est favorable à un passage en seconde catégorie de ces plans d'eau avec interdiction de la pêche au vif. Cela permettra à de nombreux pêcheurs de pouvoir pratiquer plus simplement (plus de problème avec les asticots pour les pêcheurs au coup, les hameçons simples sans arillons pour les pêcheurs de carnassiers et les pêcheurs à la carpe...). Jonathan propose toutefois de limiter le nombre de cannes pour éviter aux pêcheurs de trop s'étaler.

Enfin, pour la pêche du sandre après la fermeture du brochet aux leurres (worms, finesse...), le conseil d'Administration s'est placé favorablement pour continuer de pêcher le sandre avec des techniques adaptées.

- **12. Réunion de bassin fédération le 06.10.2023 à Satillieu ;**

Une réunion de bassin est programmée par la Fédération Départementale de pêche de l'Ardèche le vendredi 06 Octobre à Satillieu. Frédéric a fait un appel aux bénévoles qui seraient disponibles pour cette réunion. N'hésitez pas à contacter Frédéric pour vous inscrire.

- **13. Garderie ;**

Nous avons à ce jour 3 Gardes Pêche Particuliers (GPP) opérationnels (Sylvain SOUVIGNET, William BRUNET et Hagrula DRAGOSHI) dont 2 sont assermentés au titre de la Brigade Fédérale (Sylvain et William). C'est donc plus de 60 procès-verbaux qui ont été effectués par Sylvain dont une bonne partie sur notre territoire.

Le Conseil d'Administration souhaite que de la communication soit effectuée à ce sujet.

En matière de réglementation, nous avons reçu une demande pour pouvoir pêcher de nuit sur le barrage du Ternay. Cette demande rencontre un avis mitigé du Conseil d'Administration. Un avis règlementaire sera toutefois demandé aux instances concernées.

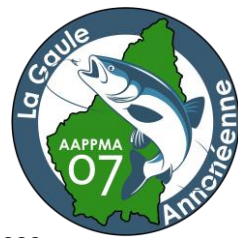
- **14. Travaux et entretien des parcours ;**

De nombreux travaux d'entretien ont été effectués par la commission : la cabane du Ternay a été réparée par Christophe et Patrick, les défenses du local de Fontanes Bruno et Patrick, des travaux électriques au local de Fontanes par Jérémie et une demi-journée de nettoyage a lac de Vert. Merci à tous les bénévoles présents.

Il est également programmé une intervention des élèves de l'école de Mondy pour l'entretien du parcours No Kill de Gallélaure sur la Cance. Frédéric a obtenu l'accord de Monsieur JOUVE. Cette journée est programmée le Mardi 03 octobre 2023. Les moucheurs sont conviés à se mobiliser pour cette journée.

- **15. Anniversaire des 120 ans de la Gaule Annonéenne – Accueil du Congrès 2024 de la Fédération Départementale à Annonay ;**

Le Conseil d'administration a validé l'accueil du Congrès de la Fédération l'année prochaine pour les 120 ans de l'association. La date du Congrès sera communiquée ultérieurement par la Fédération.



- **16. Points Divers :**

- Bilan des prospections écrevisses du Syndicat de Rivières : dans le cadre de l'observatoire Écrevisses conduit par le S3R, des prospections de nuits ont été effectuées avec le bureau d'études Saules et Eau. Suite à ces prospections, il ressort que sur les secteurs où il y a eu de la réintroduction d'écrevisses à pattes blanches il y a dix ans, les populations se portent bien et se sont bien développées. Cependant, les étiages de plus en plus sévères sont localement une source d'inquiétudes quant à la pérennité de ces populations. Malheureusement, ces prospections démontrent également une importante colonisation des écrevisses de Californie sur la Deûme et la Cance.
- Compte rendu du concours retraités de Serrières : une rencontre qui s'est très bien déroulée où tous les participants (une quarantaine) ont attrapé du poisson et passé un agréable moment.
- Accès Rhône : la Fédération a eu des échanges avec la CNR concernant ce point.
- Ponton Andance : toujours en discussion pour la mise en conformité pour l'accueil du bateau du SDIS.
- Baux de pêche : des baux de pêche arrivent régulièrement, notamment concernant la récupération du linéaire de Saint Marcel lès Annonay.
- Club mouche : Le bureau du Club Mouche se réunit le 08 Septembre pour le programme 2024. Le Club souhaite organiser à l'occasion des 120 ans de l'Association un concours mouche en Février. Le redémarrage de la saison se fera le mardi 19 Septembre 2023.
- Buldo : Notre bulletin d'information sera à nouveau pris en main par Mickael. Il faudra réfléchir aux articles que l'on souhaite voir apparaître dans cette nouvelle édition, qui sera beaucoup plus « light » en texte et plus fourni en images. D'ailleurs, nous avons UN GRAND BESOIN de photos, donc n'hésitez pas à nous les faire parvenir pour enrichir notre Cloud. Mickael va voir Patrick pour attaquer en Décembre.
- Modifications des statuts des FDAAPPMA et AAPPMA : Les statuts-types des différentes structures associatives de pêche de loisir ont été modifiés par arrêtés du 2 juin 2023, publiés le 18 juin 2023. Pour l'essentiel, ces modifications statutaires visent à finaliser la prise en compte du fonctionnement du site d'adhésion cartedepeche.fr, mais également à permettre la participation aux décisions en distanciel. Une fois encore, un délai d'un an à compter de la publication a été donné pour procéder à leur adoption dans chacune des structures, soit la date limite du 18 juin 2024. Ceci permet l'organisation des assemblées générales exceptionnelles d'adoption de ces modifications, concomitamment à la prochaine assemblée générale annuelle.

- **17. Dates des prochains Conseils d'Administration ;**

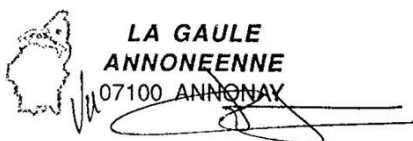
Les dates prévisionnelles des prochains Conseils d'Administration sont programmées les jeudi 19 Octobre 2023
16 Novembre 2023.

- **18. Tour de table.**

Didier D revient sur la sécheresse et pense qu'il ne faut pas avoir peur ! Situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

DE ANGELIS Frédéric
Président

SASTRE Jérémie
Secrétaire




DATE D'APPROBATION :


Moteur de recherche

Saison 1 2022 ▼

Saison 2 2023 ▼

Comparaison Date du jour Annuelle

Date du jour (Saison 1) Dimanche 07/08/2022 

Date du jour (Saison 2) Lundi 07/08/2023 

Raison sociale ▼

[Lancer la recherche](#)


 [Imprimer](#)

Tableau de bord à la date du 07/08/2022

Produit	Saison 2022	Saison 2023	Evolution au 07/08/2022 / 07/08/2023	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	825	687	-138	-16.73%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	825	687	-138	-16.73%
Carte Découverte Femme	52	38	-14	-26.92%
Carte Personne mineure	209	221	+12	+5.74%
Carte Découverte -12 ans	199	185	-14	-7.04%
Carte Hebdomadaire	21	30	+9	+42.86%
Carte Journalière	236	265	+29	+12.29%
Total Cartes de Pêche	1542	1426	-116	-7.52%
Total cartes de pêche + options	1542	1426	-116	-7.52%

Bilan Lac de vert

Ventes 2023

	Tarif	L'Homme des Bois	Tabac Alessandri	Presse Boulieu	Vival Vernosc	Office du Tourisme	Permanences GA	Garderie	Total cartes	Total euros
Carte annuelle non adhérent	50	5			1				6	300
Carte annuelle adhérent	25	25	6	12	10	34	30		117	2925
Carte annuelle moins 12 ans	20	6	3	3	3		10	1	29	580
Carte journalière	15	1				4			5	75
TOTAL 2023										3880

et 3 cadeaux

Location annuelle	1889,64				2 à récupérer					
Déversement poissons blancs	1900,80				Estimation ventes base -45%	Prév. résultat 2023 réactualisé le 20 avril		Réalisé 2023		
Déversements TAEC	3501,27				3968	-3338,71		-3426,71		
Opération entretien										
Ristourne Vival	15									
TOTAL	7306,71									Déficit au 01/07 3426,71

Avec réduction de 50% sur déversement de mai (moins 389,03)

Ventes 2022

	Tarif	L'Homme des Bois	Tabac Alessandri	Presse Boulieu	Vival Vernosc	Office du Tourisme	Permanences GA	Garderie	Total cartes	Total euros
Carte annuelle non adhérent	50	6			1		5		12	600
Carte annuelle adhérent	25	55	14	35	16	36	64	1	221	5525
Carte annuelle moins 12 ans	20	12	4	3	3	11	17		50	1000
Carte journalière	15	6							6	90
TOTAL 2022										7215

Clôturé Clôturé Clôturé Clôturé Clôturé Clôturé Clôturé Clôturé

Dépenses

Location annuelle	1784,00									
Déversement poissons blancs	1500,00									
Déversements TAEC	3360,17									Suite souci dernier déversement il reste 55 kg à déverser
Opération entretien										
Ristourne Vival	20									
TOTAL	6664,17									

Bilan 550,83

Ventes 2021

	Tarif	L'Homme des Bois	Tabac Alessandri	Presse Boulieu	Vival Vernosc	Office du Tourisme	Permanences GA		Total cartes	Total euros
Carte annuelle non adhérent	50	9			1		2		12	600
Carte annuelle adhérent	25	50	9	15	26	24	38		162	4050
Carte annuelle moins 12 ans	20	14	6	5	2	6	14		47	940
Carte journalière	15	15							15	225
TOTAL 2021										5815

Dépenses

Location annuelle	1735,00									
Déversement poissons blancs	1260,50									
Déversements TAEC	3824,37									
Opération entretien	45									
Ristourne Vival	29									
TOTAL	6864,87									

Bilan -1049,87



















